



# Indemnisation suite accident de la circulation

Par **keskidi62**, le **21/01/2009** à **23:24**

Bonjour

Mon amie (31 ans) a été victime d'un accident de la route (Trajet travail) non responsable (Collision latérale avec un tracteur !!!).

Résultats : Transportée par les pompiers vers l'hôpital : douleurs à l'épaule gauche, plusieurs dérangements vertébraux, choquée psychologiquement. mauvaise réaction à certains traitements médicaux.

58 jours d'arrêt de travail, séances de kiné + chiropractie.

Nous venons de recevoir le rapport de l'expert médical indépendant avec l'indemnisation suivante :

Déficit fonctionnel temporaire : du 22/08 au 19/10 : 2 x 400 euros = 800 euros

Surveillance : du 20/10 au 13/11 : 50 euros

Souffrance endurée (Pretium Doloris de 2/7) : 1300 euros.

Total 2150 euros.

Ce montant me semble bien sous-estimé, d'autant plus que l'expert médical n'a pas écouté mon amie, ne s'est contenté que d'une brève auscultation et surtout a déterminé un consolidation au 13 novembre (date de la visite) alors que mon amie a reçu des soins jusque début janvier, date de la consolidation donnée par le médecin traitant.

Mes questions sont les suivantes :

Le montant est il réellement insuffisant?

Que doit on faire si nous refusons l'indemnisation?

Si oui est il nécessaire d'engager un nouvelle procédure avec un avocat et quels sont les risques (Frais supplémentaire, date d'indemnisation repoussée indéfiniment etc ...).

Merci d'avance

Olivier